



Municipalité
de Bursinel

PRÉAVIS MUNICIPAL No 6 - 2022

Point à l'ordre du jour du Conseil général du 8 décembre 2022

Commission des Finances

Délégué municipal : Laurent Crampon

Objet : BUDGET 2023 - Commune de Bursinel.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 2 novembre écoulé, la Municipalité a accepté le budget 2023 et a l'avantage de vous le soumettre pour approbation.

Total des charges	Fr. 3'485'664.00
Total des revenus	Fr. 3'487'810.00
Excédent de revenus	Fr. 2'146.00

Le budget 2023 vous est soumis avec ses commentaires, ci-dessous voici quelques précisions supplémentaires concernant celui-ci :

La population pour le budget 2023 a été calculée avec un nombre d'habitants de 515 personnes.

Le budget reste contenu, toutefois, il tient compte des augmentations connues telles que celles du carburant, de l'électricité et des intérêts bancaires. Nous sommes conscients que cela aura un impact également sur la facturation en général, mais il est impossible actuellement d'en connaître les répercussions.

Les intérêts bancaires ont été évalués avec un taux moyen de 2 %, pour rappel, nous avons bénéficié pendant une longue période d'intérêts très bas, voire même négatifs.

Bien entendu, ce taux de référence est susceptible de baisser comme d'augmenter. Nous resterons vigilants pour emprunter aux meilleures conditions du marché.

Comme présenté, en détail, lors du Conseil du 13 octobre 2022, en avril 2023, la commune devra renouveler plusieurs emprunts pour un montant de Frs 3'000'000 dont Frs 1'000'000 qui concerne la facture sociale. Le budget tel que présenté ne permet pas d'entamer une démarche de remboursement de cette dernière.

Les rentrées fiscales sont estimées en fonction des éléments connus, bien qu'elles restent toujours très difficiles à estimer, car fluctuantes au gré de l'économie, d'arrivées et de départs non prévisibles. Nous espérons l'arrivée de nouveaux contribuables en 2023, toutefois sans pouvoir le garantir (constructions en cours) et en avons tenu compte dans une moindre mesure.

Les négociations pour la réforme du calcul de la péréquation et cohésion sociale sont toujours en cours, nous ne savons pas encore quand elles aboutiront.

Pour information **Fr. 2'085'050.-** servent de dédommagements aux collectivités publiques. Ce montant représente les charges que nous ne maîtrisons pas et qui sont reversées au Canton ou à des communes ou associations communales.

Tous ces éléments nous invitent à vous présenter un budget prudent tout en restant conscients que les rentrées fiscales actuelles et futures ne seront peut-être pas suffisantes pour aborder le futur en toute sérénité.

Pour ce qui est des autres commentaires, ils sont comme d'habitude intégrés, en bleu dans le budget afin d'apporter plus de clarté quant aux différents écarts.

Conclusion :

- vu le préavis de la Municipalité,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- entendu le rapport de la Commission des Finances,

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien accepter le budget communal 2023, tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :
Laurent Crampon

La secrétaire :
Christiane Gerber

The image shows two blue ink signatures. On the left is the signature of Laurent Crampon, and on the right is the signature of Christiane Gerber. Between the two signatures is the official seal of the Municipality of Bursinel. The seal is circular with a central emblem featuring a shield and a crown, surrounded by the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'DE BURSINEL' at the bottom.